

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents : **20**

COMMUNE D'OVERHAUSBERGEN

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

2025 – 55 (9): Adhésion de la commune d'Oberhausbergen à la nouvelle convention Pass'relle

Rapport au Conseil Municipal :

**Mise en œuvre opérationnelle de la gratuité de la carte Pass'relle par renouvellement
de la convention Pass'relle actualisée :**

Par délibération du 28 mars 2025, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé le projet de gratuité de l'abonnement Pass'relle, matérialisé par une carte unique permettant d'emprunter des documents dans toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau. La gratuité des services associés à la carte Pass'relle sera ainsi applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les communes situées dans l'Eurométropole qui approuveront la convention Pass'relle actualisée, objet de la présente délibération.

La convention Pass'relle, dans sa version approuvée par le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg du 27 septembre 2007, sera caduque à compter du 31 décembre 2025. Une nouvelle convention Pass'relle, intégrant le principe de la gratuité a été approuvée en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 27 juin 2025.

Les évolutions proposées dans le cadre de la nouvelle convention :

La gratuité de l'abonnement Pass'relle supprime, de fait, le dispositif financier de réversement des recettes des communes à l'Eurométropole qui structurait la convention Pass'relle précédente.

Dans la continuité de la précédente, la nouvelle convention approuvée par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg prévoit toujours :

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée à légalité.com

99_0E-087-216703439-20250922-CM2025_09_2

- La mise à disposition des cartes physiques Pass'relle par l'Eurométropole aux médiathèques et bibliothèques du réseau, s'inscrivant dans le dispositif de gratuité ;
- L'abonnement des usagers et des usagères dans chaque médiathèque afin de bénéficier de ses services. Il y sera valable un an à partir de la date d'inscription ;
- Aucune incidence sur le fonctionnement des médiathèques communales, qui conservent leur règlement intérieur et leurs conditions de prêt. Ainsi, les règles en cas de retard ou détérioration des documents sont fixées par chaque établissement ;
- La prise en charge par l'Eurométropole des éléments constituant la communication afférente à l'abonnement Pass'relle.

Afin que la médiathèque de la commune d'Oberhausbergen continue à faire partie du réseau Pass'relle et propose la gratuité des abonnements à ses usagères et usagers, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune d'Oberhausbergen comme l'une de ses communes membres ;

Vu la délibération du 28 mars 2025 du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg approuvant le projet de gratuité de la carte Pass'relle à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération du 27 juin 2025 du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg approuvant la nouvelle convention Pass'relle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la nouvelle convention Pass'relle jointe en annexe, qui met en œuvre la gratuité de l'abonnement Pass'relle à compter du 01/01/2026 au sein de la médiathèque de la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire :
- à signer ladite convention,
- à exécuter toutes les décisions afférentes, y compris de modification de la régie de recettes concernée.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

A purple ink signature of Cécile DELATTRE, which includes her name and a stylized flourish.

Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT IKHLEF

A black ink signature of Sofiane AIT IKHLEF, consisting of several intersecting lines forming a stylized script.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

93_08-067-216703438-20250922-CM2025_08_2